

# Rapport d'Orientation Budgétaire 2026

## Préambule

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes. Il permet également de faciliter les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, préalablement à l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires (ROB). Il expose au minimum trois grands thèmes d'orientation :

**Les orientations budgétaires :** Le ROB doit présenter les évolutions prévues en dépenses et recettes, à la fois en section de fonctionnement et d'investissement. Pour les recettes, le rapport doit préciser les hypothèses retenues pour la construction du budget. Ces hypothèses concernent les concours financiers de l'État, la fiscalité, la tarification des services publics locaux et les subventions.

**Les engagements pluriannuels :** Le rapport doit exposer le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), incluant les prévisions de dépenses et de recettes et le cas échéant les orientations concernant les autorisations de programme (AP). Compte tenu du court délai entre les élections municipales et l'examen budgétaire qui doit être réalisé avant la fin du mois d'avril, un plan pluriannuel d'investissement sur la durée du mandat sera présenté ultérieurement.

**La structure et la gestion de la dette :** Le rapport indique le montant total de la dette contractée par la collectivité, la structure de l'encours ainsi que son profil d'extinction et le montant des emprunts visés à la fin de l'exercice budgétaire. Il précise également la capacité de désendettement et d'autofinancement de la collectivité.

Depuis la loi de finances 2024, une annexe informative, jointe au ROB, présente les impacts environnementaux sur le budget. Cet état contient les dépenses d'investissement qui, au sein du budget, contribuent négativement ou positivement aux objectifs de transition écologiques de la France.

**Le ROB constitue ainsi une obligation légale pour toutes les communes de plus de 3500 habitants.** Le ROB des communes de plus de 3 500 habitants doit être transmis au président de l'établissement public de coopération intercommunal (EPCI) dont la commune est membre, dans un délai de 15 jours (décret 2016-841 du 24/06/2016). Il est transmis au représentant de

l'État et fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication étant fixés par décret.

## Éléments de contexte macroéconomique<sup>1</sup>

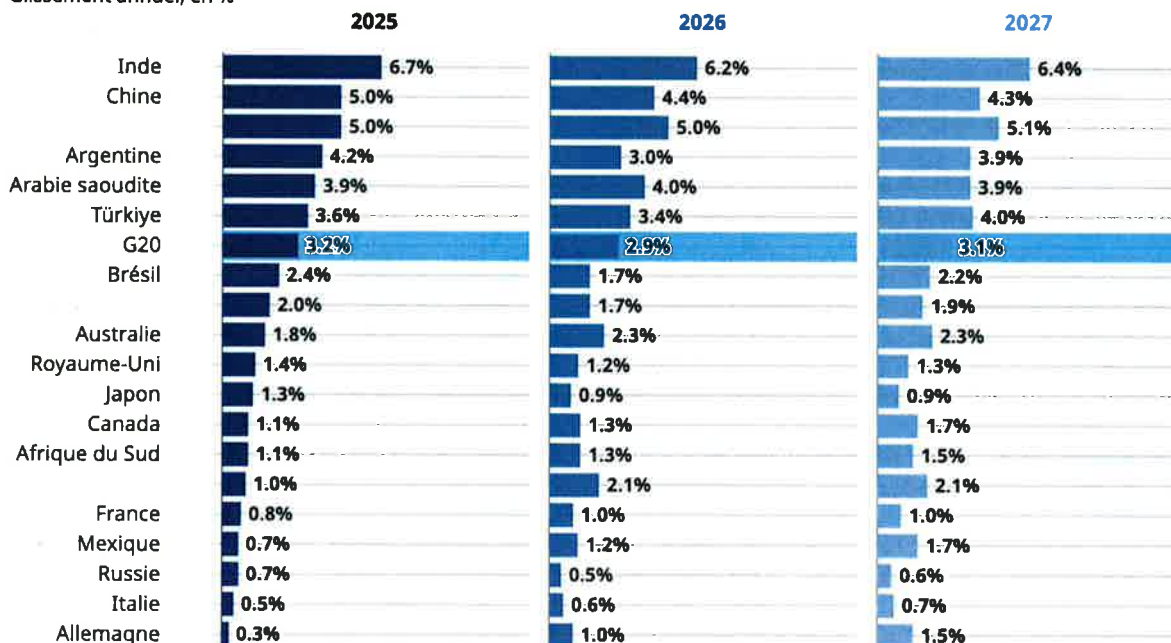
### Sources OCDE, Banque de France, DG Trésor

La croissance mondiale a été résiliente, mais elle devrait se modérer.

La croissance du PIB mondial devrait ralentir, passant de 3,2% en 2025 à **2,9% en 2026**, avant de se redresser légèrement à 3,1% en 2027. L'activité à court terme devrait se tasser à mesure que la hausse des taux de droits de douane effectifs se répercutera progressivement sur l'économie, pesant sur l'investissement et sur les échanges, sur fond de persistance des incertitudes géopolitiques et liées à l'action publique. La crise au Moyen-Orient risque d'amplifier ces effets négatifs pour la croissance mondiale.

#### Projections de croissance du PIB réel pour 2025, 2026 et 2027

Glissement annuel, en %



Source : Perspectives économiques de l'OCDE, décembre 2025

En France, la croissance du PIB s'établit à 0,9% en 2025, et les projections (Banque de France – Mars 2026) envisagent une stabilité à **0,9% en 2026 et 0,8% en 2027**. L'incertitude, tant sur le plan national qu'international a pesé sur la croissance en 2025, entraînant un report des décisions de

<sup>1</sup> Il est précisé que ces éléments sont issus de sources qui n'ont pas nécessairement été mises à jour à la suite du déclenchement récent du conflit au Moyen Orient et au blocage du détroit d'Ormuz, dont les effets inflationnistes et négatifs sur la croissance mondiale sont à prévoir.

consommation et d'investissement, même si la vigueur des exportations du secteur aéronautique a quelque peu contrebalancé ce phénomène. La consommation des ménages et l'investissement privé ont pâti d'un climat d'incertitude élevée qui a pu alimenter des comportements attentistes des agents économiques.

**Avant le déclenchement de la crise au Moyen-Orient, l'inflation devait continuer de converger vers les objectifs des banques centrales.**

Les projections d'inflation en France seraient de 1,7% en 2026 et 1,4% en 2027 après une inflation à 0,9% en 2025. Les évolutions actuelles des prix de l'énergie pourraient conduire à une révision à la hausse de ces prévisions.

En 2026, la loi de finances du 19 février 2026 prévoit un solde public à -5,0% du PIB, après un déficit de -5,1% en 2025 et 5,8% en 2024. Comme s'y est engagé le gouvernement auprès des Français et de nos partenaires européens, le déficit devrait revenir à -4,1% en 2027, -3,4% en 2028 et sous la barre des 3% à -2,8% en 2029. Ces perspectives s'accompagneront nécessairement d'un désengagement progressif de l'État vis-à-vis des collectivités locales.

La **dette publique** s'établit à 115,6% du PIB à la fin de l'année 2025, avec une prévision à **118% fin 2026**.

Au global, les prévisions décrites ci-dessus sont renforcées par la crise au Moyen-Orient qui devrait conduire à affaiblir encore plus la croissance nationale et mondiale, et à intensifier l'inflation en raison des enjeux énergétiques que posent cette crise. Ces effets ne devraient pas faciliter l'atteinte du niveau de déficit public anticipé par l'État et ne sont pas favorables non plus aux finances des collectivités locales.

## **Le contexte local**

### **Introduction**

La construction du projet de budget 2026 doit tenir compte à la fois :

- du contexte économique général décrit ci-dessus (baisse de croissance et risque de hausse de l'inflation, notamment via les produits énergétiques),
- d'une inflation très modérée en 2025 qui a conduit à une faible revalorisation de l'assiette des impôts locaux (0,8%, contre une inflation française en 2025 à 0,9%), et
- de la baisse des dotations de l'État dans un contexte tendu pour les finances publiques.

L'ensemble des collectivités locales rencontre donc d'importantes difficultés pour boucler leurs budgets avec **des recettes fiscales en diminution** qui affectent le résultat de la section de fonctionnement et des subventions en forte diminution qui réduisent les possibilités d'investissement.

Nous conserverons toutefois nos objectifs de développement et d'investissement pour la commune que ce soit en matière de sécurité, de mobilités, de loisirs, d'équipements publics (notamment au niveau des écoles), de préservation de l'environnement et de mise en valeur du patrimoine de la commune sans négliger le bon entretien des infrastructures existantes afin d'offrir un niveau d'équipements optimal aux habitants.

### **Exécution budgétaire 2025**

**La situation financière de la commune reste saine au regard des critères budgétaires.** Le résultat de fonctionnement de 546 k€ pour l'année 2025 est en légère progression par rapport à 2024 (+32 K€), ce bon résultat est à relativiser du fait de recettes exceptionnelles de 136 K€. Les charges à caractère général ont été bien maîtrisées en baisse de 61 K€ (-6%) par rapport à 2024. La masse salariale a progressé de 67 K€ soit + 3,98 %.

Le résultat d'investissement de l'année présente un déficit de 342 K€ auquel il faut ajouter les restes à réaliser nets de -966 K€. Ceci porte donc le déficit global à 1 308 K€. Celui-ci est largement couvert par les reports antérieurs de 4 0447 K€ laissant **un résultat reportable de 2 739 K€.**

Cette situation financière saine ainsi que le faible endettement de la commune permettront de réaliser les objectifs de notre programme. Toutefois, certaines réalisations seront retardées si nous n'obtenons pas un minimum de subventions de l'État, des collectivités et de l'EPCI.

### **Fiscalité locale et autres recettes**

Les taux d'imposition sont restés stables en 2025. Les bases servant au calcul des taxes foncières et habitation ont été revalorisées par l'État de 1,7 % en 2025, elles n'augmenteront que de 0,8 % en 2026.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est en forte diminution (42 k€ en 2025 et 7 k€ en 2026). Cette baisse est très partiellement compensée par une hausse de 12 % de la dotation de solidarité rurale (DSR) portant à 75 k€ son montant en 2025.

Les recettes liées à l'habitat (droits de mutation et taxes d'équipement) déjà en baisse en 2025, du fait de la conjoncture dans le bâtiment, seront encore en forte baisse en 2026.

Cependant, nous n'envisageons pas d'augmenter les taux des impôts des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties en 2026. Nous prévoyons, en revanche, d'initier une convergence du taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires vers le taux moyen du département. En 2026, il est envisagé une hausse de 1,74 point pour amener le taux à 13,69 %.

### **Les orientations du DOB**

Le projet de budget sera proposé dans la continuité des exercices précédents.

#### Section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement se fera selon trois grands axes prioritaires.

- Le maintien et la volonté de développer les services à la population demeurent au centre de ce budget. Ils nécessitent plus d'équipements et de moyens, notamment humains.
- La maîtrise des dépenses par la recherche de nouvelles économies tout en prenant en compte une prévision du taux d'inflation (passant de 0,9 % en 2025 à 1,7 % en 2026). Le remplacement du chauffage dans la salle culturelle du Devézou, l'installation de nouveaux panneaux photovoltaïques sur le Devézou et l'acquisition de véhicules électrique et hybride devraient engendrer une baisse de la facture énergétique.
- Ces dernières années, le budget du CCAS a été renforcé pour soutenir les crèches grâce à des aides exceptionnelles. Ces dernières ont retrouvé un bon niveau de fréquentation et nous devrions être moins sollicité cette année. Le budget du CCAS sera toutefois maintenu à un niveau élevé de 85 K€.

#### Section d'investissement

##### Patrimoine

- Début des travaux de construction du nouveau bâtiment des Bugadières. Il abritera au rez-de-chaussée une salle de danse et à l'étage des locaux publics situés initialement au centre du village. Cela permettra de libérer le bâtiment de l'espace Lucien Miquel pour une rénovation en profondeur, qui pourrait par la suite accueillir des logements.

- Deuxième tranche de rénovation du château, avec le concours de l'architecte des bâtiments de France. La première tranche est bien avancée.

### Écoles et jeunesse

- Poursuite des travaux de rénovation et d'amélioration des écoles : sol des classes de la maternelle, étanchéité des toitures, acquisition de nouveaux mobiliers....

### Sécurité

- Poursuite de la pose de caméras de surveillance et de mobilier urbain.

### Terrains de sport

- La rénovation du terrain de foot synthétique devrait être terminée courant avril. Les subventions ont été rares et difficile à obtenir, c'est donc une charge plus importante pour la commune.

Un budget d'études sera également prévu pour initier les projets d'investissements majeurs de ce début de mandat, comme par exemple :

- Construction d'un nouveau terrain de padel ;
- Aménagement du parc sous le château (avec aire de fitness) ;
- Aménagement de la cuisine de l'école pour confection des repas sur place par le prestataire ;
- Salle multiactivités ;
- Déplacement des services techniques ;
- Création d'un ou plusieurs lieux de convivialité.

## **Analyse financière**

### Synthèse du compte financier unique 2025

#### La section de fonctionnement

#### **Excédent de fonctionnement = (Recettes – Dépenses)**

L'excédent de fonctionnement ressort à 4 047 357 €, ce résultat intègre le résultat de l'année précédente. Après déduction de ce report, l'excédent 2025 est de 545 511 €.

L'épargne brute ressort à 703 434 € et après déduction du remboursement du capital des emprunts, l'épargne nette est de 635 598 €.

Les dépenses communes de fonctionnement ont augmenté de 33 507 €, soit une hausse de + 0.88 %, en ligne avec l'inflation. Les recettes

communes de fonctionnement sont en augmentation de 123 190 € dont 88 478 € pour les produits exceptionnels.

<b>Dépenses par nature</b>	
Charges à caractère général	976 850
Charges de personnel et frais divers	1 755 268
Atténuations des produits	827 111
Opérations d'ordre	194 682
Autres charges de gestion courante	259 549
Charges Financières	18 616
Provisions pour risques	748
<b>Total charges de fonctionnement</b>	<b>4 032 824</b>

<b>Dépenses fonctionnelles</b>	<b>3 818 775</b>
Services généraux	2 424 178
Scolaire	592 085
Service enfance jeunesse	236 181
Associations	181 671
Sécurité	120 995
Fêtes et cérémonies	99 000
Communication	63 026
Culture (bibliothèque)	51 933
Sport	49 706

(hors opérations d'ordre, charges financières et provisions)

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 4 578 334 € en augmentation de 109 484 € en 2025.

<b>RECETTES par nature</b>	
Atténuation de charges	18 580
Opérations d'ordre	37 506
Produits des services	375 473
Impôts et taxes	3 721 735
Dotations et participations	199 248
Autres produits de gestion courante	221 793
Autres produits exceptionnels	4 000
<b>Total des produits de fonctionnement</b>	<b>4 578 335</b>

<b>Recettes fonctionnelles</b>	<b>4 536 829</b>
Services généraux	4 187 445
Scolaire (cantine, garderie, séjours)	242 785
Service enfance, jeunesse	79 171
Fêtes et cérémonies	25 279
Culture (bibliothèque)	2 149

### Les emprunts

Le montant du capital restant dû au 31 décembre 2025 est de 1 346 585,88 €.

Objet de l'emprunt	Date de création	Dernière échéance	Capital emprunté	Capital restant dû	Annuité de remboursement
Bâtiment place des Grèses	06/01/2010	06/10/2031	40 000,00	15 188,59	2 916,40
Emprunt École/Auditorium	29/12/2022	30/09/2047	1 500 000,00	1 331 397,29	70 373,80
				<b>1 346 585,88</b>	<b>73 290,20</b>

### La section d'investissement

Des dépenses d'investissement de 928 800 € ont été effectuées et des restes à réaliser (RAR) à hauteur de 1 564 153 € impactent également les comptes 2025. Les recettes d'investissement s'élèvent à 586 699 € et des RAR (soit les subventions à recevoir) s'élèvent à 597 885 €.

Le résultat de la section d'investissement fait ressortir un déficit de 342 101€, qui, une fois corrigé des RAR nets (recettes moins dépenses), conduit à un déficit d'investissement de 1 308 369€ à imputer sur le résultat global de fonctionnement.

- Les RAR sont les restes à réaliser des opérations en cours ou programmées au 31 décembre pour les dépenses et des subventions obtenues pour les recettes.
- Lorsque les dépenses d'investissement ne sont pas couvertes par l'excédent de fonctionnement de l'année, elles sont imputées sur le résultat global ; dans le cas contraire elles se reportent sur l'exercice suivant.

<b>Dépenses d'investissement fonctionnelles (hors RAR)</b>	<b>757 373</b>
Services généraux	275 407
Scolaire	138 106
Enfance Jeunesse	123 558
Patrimoine	119 595
Sécurité	46 116
Sport	29 567
Culture	19 384
Festivités	5 640

Pour rappel : depuis la Loi de Finances pour 2024, une annexe informative présentant les impacts environnementaux sur le budget est jointe au ROB. Cet état présente les dépenses d'investissement qui, au sein du budget, contribuent négativement ou positivement aux objectifs de transition écologique de la France.

Pour l'année 2025, le montant des dépenses réelles d'investissement se sont élevées à 757 373 € dont 174 021 € (23 %) ont contribué aux objectifs de transition écologique. Ces dépenses ont concerné :

- la plantation d'arbres pour 12 126 € ;
- la pose de panneaux photovoltaïque pour 59 471 € ;
- la pose de double vitrage à l'école pour 8 010 € ;
- l'étanchéité des fenêtres de l'école pour 7 452 € ;
- la rénovation énergétique de l'école pour 30 472 € ;
- le chauffage de la salle du « Devézou » pour 30 397 €<sup>2</sup> ;
- l'acquisition d'un véhicule électrique pour 26 093 €.

### Le personnel communal

La commune, au 26 mars 2026, compte 47 agents dont 30 titulaires et 17 contractuels (dont 33 femmes et 14 hommes). Ces effectifs se répartissent comme suit :

- Personnel administratif : 5 titulaires et 1 contractuel ;
- Personnel des écoles : 1 référente « écoles », 1 responsable du périscolaire, 5 ATSEM (4 titulaires et 1 contractuelle), 2 bibliothécaires (1 primaire, 1 maternelle) ;
- Personnel de la cantine : 1 responsable et 1 adjointe, 5 renforts cantine contractuels selon besoins ;

<sup>2</sup> Ce montant ne concerne que les dépenses effectuées sur l'exercice 2025. Un engagement supplémentaire de 117 156€ figure également dans les « restes à réaliser » sur cet investissement.

- Personnel de la cantine et d'entretien : 7 titulaires dont 6 renforts cantine selon besoins ;
- Personnel Service Enfance Jeunesse: 2 titulaires, 1 directeur centre de loisirs, 1 référent espace jeunes, 4 animateurs centre de loisirs ;
- Personnel Bibliothèque municipale : 1 agent titulaire ;
- Personnel Service technique : 1 responsable protocole, 4 agents espaces verts, 2 agents bâtiments ;
- Police municipale : 2 agents titulaires.

La masse salariale est en augmentation de 67 087 € soit + 3,98 %, elle s'élève à 1 755 267 € et représente 45,7 % des dépenses communes de fonctionnement.

### Les indemnités des élus

L'article L2123-24-1-1 du CGCT et l'art. 93 de la loi 2019-1461 du 27 décembre 2019 imposent aux communes de présenter un état de l'ensemble des indemnités de toute nature, libellé en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toute fonction exercée en leur sein. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant le vote du Budget.

Indemnités versées aux Élus en 2025					
Commune			Métropole		Autres versements
Nom	Fonction	Totaux brut	Fonction	Totaux bruts	
DEVOISSELLE Brigitte	Maire	27 129,48	Conseillère communautaire	15 710,40	0
CABAS Marie Hélène	Adjointe au Maire	7 645,56			0
GIORGETTI Amélie	Adjointe au Maire	7 645,56			0
ROUCAYROL Béatrice	Adjointe au Maire	7 645,56			0
CAPO Bernard	Adjoint au Maire	7 645,56			0
CHRETIEN Steve	Adjoint au Maire	2 803,37			0
DEPONDY Jean Pierre	Adjoint au Maire	7 645,56			0
GUEYDAN Frédéric	Adjoint au Maire	7 645,56			0
LAGRIFFOL Edda	Conseillère déléguée	1 122,18			0
BARASCUD Bruno	Conseiller délégué	4 488,72			0
CRESPY Christian	Conseiller délégué	4 488,72			0
RAYMOND Christian	Conseiller délégué	4 488,72			0
		<b>90 394,55</b>		<b>15 710,40</b>	<b>0</b>